



Paris, le 18 décembre 2020

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 9 DÉCEMBRE 2020 RÉSULTAT DES VOTES

L'Assemblée Générale Mixte de Rubis s'est réunie à huis clos le mercredi 9 décembre 2020 à 14 heures au siège social de la Société, 46 rue Boissière, 75116 Paris.

En sa qualité de Gérant statutaire, Monsieur Gilles Gobin a présidé cette Assemblée. Le Collège de la Gérance, représenté par Monsieur Jacques Riou, a adressé un message aux actionnaires afin d'exposer le contexte dans lequel les résolutions (mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions en vue d'une réduction du capital social ou dans le cadre d'un contrat de liquidité et modification de l'article 56 des statuts relatif aux droits des associés commandités dans les résultats de la Société) étaient présentées. Monsieur Olivier Heckenroth, Président du Conseil de surveillance, a ensuite fait lecture de l'avis favorable de celui-ci sur les projets de résolutions soumis au vote des actionnaires. Puis, au nom des Commissaires aux comptes, Madame Ariane Mignon (Cabinet Mazars) a présenté leur rapport sur la réduction du capital. Enfin, en l'absence de questions écrites reçues par la Société, les résultats du vote ont été rendus publics. Toutes les résolutions ont été adoptées à une très large majorité.

Caractéristiques de l'Assemblée Générale Mixte

Nombre d'actions composant le capital social	103 560 783
Nombre d'actions disposant du droit de vote	103 497 641
Nombre total de droits de vote	103 497 641
Nombre d'actions auto-détenues	57 248
Partie ordinaire	
Nombre d'actionnaires ayant voté	4 285
Nombre d'actions détenues par des actionnaires représentés ou ayant voté à distance	60 927 486
Quorum partie ordinaire	58,868 %
Partie extraordinaire	
Nombre d'actionnaires ayant voté	4 251
Nombre d'actions détenues par des actionnaires représentés ou ayant voté à distance	60 915 275
Quorum partie extraordinaire	58,857 %

Détail des votes

n°	Résolution du ressort de la partie ordinaire de l'Assemblée	Pour	Contre	Abstention*
1	Autorisation de procéder à un programme de rachat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité ou en vue d'une réduction du capital social par voie d'annulation des actions rachetées	57 385 941	3 517 676	23 869
		94,224 %	5,776 %	0,039 %
n°	Résolution du ressort de la partie extraordinaire de l'Assemblée	Pour	Contre	Abstention*
2	Autorisation de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto-détenues par la Société (art. L. 225-209 du Code de commerce)	60 573 224	334 682	7 369
		99,451 %	0,549 %	0,012 %
3	Modification de l'article 56 des statuts (« Droits des associés commandités dans les résultats de la Société »)	60 766 133	95 475	53 667
		99,843 %	0,157 %	0,088 %
4	Pouvoirs pour formalités	60 874 429	14 435	26 411
		99,976 %	0,024 %	0,043 %

* Le pourcentage d'abstention est calculé sur la base de l'ensemble des votes

Contact

RUBIS – Direction Juridique
Tél : 01 44 17 95 95